

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur André CORNU, maire.
Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames BAY-GUEDES (pouvoir à M. CHAPELLE), FOUGEROUSE (pouvoir à M. FORESTIER), CHAUSSENDE, Messieurs RIBES (pouvoir à Mme JOUBERT) et ARNAUD.
Mme ARSAC-HEDON a été élue secrétaire

VOTE DU TAUX DES TAXES DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2017

Depuis la fusion-extension de la Communauté d'Agglomération, le principe de neutralité fiscale pour les contribuables doit être respecté.

Cette année pour notre commune, en plus de la baisse de la DGF, les bases du Foncier bâti sont en forte diminution.

Pour faire face à ces baisses, le conseil municipal par 18 voix pour et 3 abstentions décide de fixer les taux suivants :

Taxe d'habitation : 7.75 %
Taxe Foncier bâti : 11.94 %
Taxe foncier non bâti : 56.41 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

Fonctionnement : Dépenses : 3 293 593.00 €
Recettes : 3 293 593.00 €

Investissement : Dépenses : 1 783 404.16 €
Recettes : 1 783 404.16 €

Le budget reflète le souhait du conseil municipal de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de garder un niveau d'investissement fort.

Les investissements principaux seront : l'achat de divers matériels, des travaux de voirie, et la fin des travaux de l'école de Noustoulet.

En 2017 des prévisions budgétaires ont été actées pour les études de l'éco-quartier du bourg et la rénovation du complexe sportif.

Le chantier de l'école de Fay va démarrer fin 2017.